

EUROPLASMA S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

PricewaterhouseCoopers Audit

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

14 Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny
86 000 POITIERS

Deixis

Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux actionnaires
EUROPLASMA SA
Zone Artisanale de Cantegrit Est
401110 Morcenx

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EUROPLASMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation financière de la société et l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposées dans les notes 2 «Principes, règles et méthodes comptables » ainsi que sur les mesures financières déjà prises et celles envisagées en 2014 telles que décrites dans les notes 1 « Faits caractéristiques de l'exercice » et 5.1 « Evénements postérieurs à la clôture » des états financiers.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans un environnement économique et financier incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute selon les modalités décrites dans les notes 3.3.1 et 3.3.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

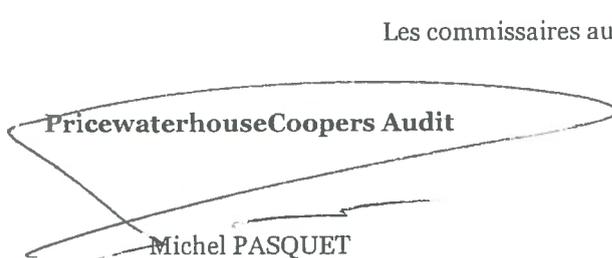
A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Poitiers et Le Tourne, le 8 août 2014

Les commissaires aux comptes


PricewaterhouseCoopers Audit
Michel PASQUET
Associé


Deixis
Nicolas de LAAGE de MEUX
Associé



Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Brut	Amort. et dépréciations	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	771	508	265	214
Concession, brevets et droits similaires	1 288	1 208	78	51
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	581		581	224
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations Incorporelles :	2 618	1 714	904	489
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	43	266	297
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 034	2 173	2 861	3 508
Autres immobilisations corporelles	224	183	41	56
Immobilisations en cours	400	300	100	300
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 968	2 699	3 269	4 161
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	36 336	32 630	3 706	5 252
Créances rattachées à des participations	1 847		1 847	5 378
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	12
Autres immobilisations financières	19		19	19
TOTAL Immobilisations financières :	38 218	32 630	5 588	10 659
ACTIF IMMOBILISÉ	46 804	37 043	9 761	15 309
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	219	119	99	173
Stocks d'en-cours de production de biens				245
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	68	458	458
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	745	187	558	876
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	59		59	43
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 825		1 825	4 193
Autres créances	1 079	20	1 059	1 754
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 904	20	2 884	5 947
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	678	1	678	857
Disponibilités	302		302	1 509
Charges constatées d'avance	54		54	85
TOTAL disponibilités et divers :	1 033	1	1 032	2 451
ACTIF CIRCULANT	4 741	208	4 533	9 317
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	51 545	37 251	14 294	24 626

Bilan Passif

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 576	1 578	15 737
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	14 729	34 658
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	10	10
Réserve légale	421	449
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		(8 461)
Report à nouveau		(25 858)
Résultat de l'exercice	(9 407)	
TOTAL situation nette :	7 330	16 737
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	682	55
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	7 992	16 792
Produits des émissions de titres participatifs	1 202	1 174
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	1 202	1 174
Provisions pour risques	316	200
Provisions pour charges	24	25
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	340	225
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	3	1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 139	2 012
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 142	2 013
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	130	182
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 749	2 574
Dettes fiscales et sociales	718	1 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 020	345
TOTAL dettes diverses :	3 488	4 240
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES	1	
DETTES	4 760	6 435
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	14 294	24 626

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	364	1 486	1 850	1 427
Production vendue de services	983	98	1 081	1 271
Chiffres d'affaires nets	1 348	1 584	2 931	2 697
			(245)	299
Production stockée			575	3 768
Production immobilisée			167	(4)
Subventions d'exploitation			69	21
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 497	6 782
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			2 597	5 441
			23	27
			93	(21)
			2 597	5 441
TOTAL charges externes :			2 713	5 447
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
			37	46
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :			989	1 183
			512	619
TOTAL charges de personnel :			1 501	1 602
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			862	562
			200	
			20	61
			125	120
TOTAL dotations d'exploitation :			1 207	743
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			61	76
CHARGES D'EXPLOITATION			5 519	8 114
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(2 023)	(1 333)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2013	Net (N-1) 31/12/2012
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 023)	(1 333)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	117	274
Autres intérêts et produits assimilés	18 140	
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	1
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	
	18 257	274
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	25 954	24 816
Intérêts et charges assimilées	189	12
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	26 143	24 828
RÉSULTAT FINANCIER	(7 885)	(24 554)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(9 908)	(25 887)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	75	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	136	51
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	211	51
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	81	44
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	81	44
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	129	6
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(371)	(224)
TOTAL DES PRODUITS	21 965	7 106
TOTAL DES CHARGES	31 372	32 763
BÉNÉFICE OU PERTE	(9 407)	(25 656)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	11
1.1 Evénements corporate.....	11
1.2 Evénements particuliers d'Eurolasma SA	13
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	14
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	16
3.1 Immobilisations incorporelles	16
3.1.1 Frais de développement.....	16
3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires.....	17
3.1.3 Autres immobilisations incorporelles.....	17
3.2 Immobilisations corporelles	17
3.3 Immobilisations financières.....	18
3.3.1 Autres participations	18
3.3.2 Créances rattachées à des participations	21
3.4 Stocks et en-cours	21
3.5 Créances.....	21
3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités	22
3.7 Charges constatées d'avance.....	22
3.8 Capitaux propres.....	22
3.8.1 Traitement des frais sur augmentation de capital.....	22
3.8.2 Composition du capital social	22
3.8.3 Tableau de variation des capitaux propres	23
3.8.4 Capitaux propres en dilution	23
3.8.5 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer	23
3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions	24
3.8.7 Subventions	27
3.9 Autres fonds propres.....	28
3.10 Provisions.....	28
3.10.1 Provisions pour risques	28
3.10.2 Provisions pour garanties	28
3.10.3 Provisions pour pertes à terminaison	29
3.10.4 Provisions pour pensions et obligations similaires	29
3.11 Dettes	29
3.12 Produits constatés d'avance	30
3.13 Soldes en devises	30

SOMMAIRE (suite)

	PAGE
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	31
4.1 Chiffre d'affaires	31
4.2 Autres produits d'exploitation	31
4.3 Résultat financier	31
4.4 Résultat exceptionnel.....	32
4.5 Impôts sur les bénéfices.....	32
4.6 Opérations en devises	32
5 AUTRES INFORMATIONS.....	33
5.1 Evénements postérieurs à la clôture	33
5.2 Engagements financiers.....	36
5.2.1 Engagements donnés	36
5.2.2 Engagements reçus.....	37
5.3 Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées	38
5.4 Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées	38
5.5 Effectifs	38
5.6 Rémunération des organes d'administration et de direction	39
5.7 Informations diverses	39
5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements.....	39
5.7.2 Etat des provisions	42
5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes	43
5.7.4 Etat des produits à recevoir	44
5.7.5 Etat des charges à payer	44
5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	45
5.7.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	45

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Evénements corporate

CHO Power, filiale d'Europlasma dédiée aux Energies Renouvelables, avait finalisé en 2012 la construction de la centrale de production d'électricité à partir de déchets et biomasse de CHO Morcenx. La livraison technique provisoire (Take Over Date) de la centrale, initialement prévue en 2012, puis au 28 février 2013, a à nouveau été reportée en raison de la défaillance du gazéifieur et d'un incident technique ayant entraîné l'arrêt de l'usine en février 2013 pour procéder à la réparation d'équipements endommagés. Parallèlement, un comité d'experts a été réuni pour faire le bilan de performance de l'usine qui, à la date de l'arrêt, avait fourni au réseau électrique 2235MWh depuis sa mise en route. Le comité a validé la pertinence et la fiabilité du procédé mais a encouragé la société à remplacer le gazéifieur qui présentait des irrégularités dans son fonctionnement. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration, le management et le principal client, la société CHO Morcenx, ont décidé de prolonger l'arrêt de l'usine pour remplacer le gazéifieur déficient. La nouvelle échéance pour la « Take Over Date » avait dans ce contexte été fixée au 28 février 2014.

Le nouveau report de la livraison technique provisoire début 2013 a engendré d'importantes difficultés de trésorerie en raison de l'addition de 3 facteurs: (i) retard dans l'enregistrement des revenus qui devaient être générés par l'exploitation de l'usine, (ii) retard dans la libération des retenues de garanties dans le cadre du contrat EPC et (iii) besoins supplémentaires en fonds de roulement pendant la période de mise en route. Ces difficultés ont contraint le groupe à entrer dans une procédure de conciliation et à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles majeures.

La société a, dans ce contexte, décidé de suspendre sa cotation en avril 2013. La reprise de cotation a fait suite au jugement définitif d'homologation par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, en septembre 2013, des protocoles d'accord de conciliation signés avec les partenaires du Groupe au terme des négociations menées pendant plus de 5 mois.

Principales mesures financières

Aides consenties par les principaux partenaires financiers du Groupe

L'actionnaire de référence, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et le propriétaire de l'usine CHO Morcenx ont réitéré leur confiance et leur soutien au Groupe avec :

- l'aménagement des contrats de prêts souscrits en décembre 2012

Le terme du remboursement de l'avance de 2,7 M€ accordée par CHO Morcenx à CHO Power, libérée à hauteur de 2M€, a été porté à juillet 2014 (contre juin 2013).

Le prêt relais de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a été limité aux 2 M€ versés sur les 4 M€ prévus au contrat, et sa rémunération en intérêts a été abaissée à 10%. Ce prêt a été transféré à CHO Power par compensation avec les créances que la Société Europlasma détenait à son encontre.

Les 2 M€ de la deuxième tranche n'ayant pas été levés, les BSA associés (2% du capital de CHO Power) sont caducs.

- la mise en place d'un nouveau financement

Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et CHO Morcenx SAS ont, sur une base pari passu, accordé à CHO Power SAS un prêt d'un montant de 4,56 M€, au taux de 8%, rétroactivement porté à 12% à l'obtention de la « Take Over Date ». Ces modalités de rémunération ont été converties en un taux fixe de 10% dans le cadre des accords de décembre 2013, et la date d'échéance de cet emprunt, initialement remboursable au plus tard mi-août 2014, portée à mi-janvier 2015.

Les garanties associées à ce prêt sont les suivantes :

- Nantissement des titres Inertam
- Nantissement de l'action de préférence CHO Power conférant des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power
- Nantissement des titres FIG
- Garantie du produit de cession des titres FIG/Europe Environnement au-delà de 2M€
- Privilège de new money accordé aux partenaires financiers dans le cadre des protocoles d'accord de conciliation.

Mise en place de moratoires

Les pouvoirs publics, à travers la Direction Générale de Finances Publiques, ont soutenu le Groupe en rééchelonnant le calendrier de paiement de dettes fiscales et sociales significatives. Le Groupe a également bénéficié du soutien de ses fournisseurs clés et de son principal partenaire bancaire, ces derniers ayant accepté le report de certaines échéances.

Autres mesures

Par ailleurs, les mesures suivantes complémentaires ont été mises en œuvre :

Changement de gouvernance

Plus de 20 ans après avoir fondé la société Europlasma, Monsieur Didier Pineau a quitté ses fonctions de directeur général du Groupe au 1er juillet 2013 et de Directeur technique de CHO Power le 31 juillet 2013.

François Marchal, administrateur, a été nommé temporairement à sa succession en qualité de Directeur Général du Groupe jusqu'au 06/01/2014, date de la prise de fonctions de M. Jean-Eric Petit.

Cession de l'activité Air & Gaz

Pour une meilleure performance et visibilité, le Groupe a décidé de se recentrer sur ses métiers historiques en cédant la branche d'activité Air & Gaz, portée par Europe Environnement, qu'Europlasma détenait à 50,2% via la sous-holding FIG : Europe Environnement a ainsi été cédée au Groupe CMI au terme d'accords signés le 16 décembre 2013, avec transfert de contrôle effectif à cette même date.

Recapitalisation de CHO Power

Afin de renforcer les fonds propres de CHO Power, à la tête du segment « Energies Renouvelables », le capital de CHO Power a été augmenté de 24 M€ par incorporation des créances qu'Europlasma détenait à son encontre, puis réduit à hauteur de 11 M€ pour apurement de pertes antérieures. Le capital de CHO Power se monte à 14 393 224 € depuis ces opérations, la participation d'Europlasma dans CHO Power restant inchangée à 100%.

Par ailleurs, CHO Power avait émis en décembre 2012 des BSA qui avaient été cédés à un prix de cession symbolique à Crédit Suisse Europlasma SPV LLC en rémunération partielle du prêt de 2 M€ alors accordé et qui donnaient droit à 2% du capital de CHO Power en cas d'exercice. Suite aux opérations de recapitalisation effectuées, l'exercice des BSA ne conférerait plus à son propriétaire que 0,1% du capital de CHO Power. Le capital social de CHO Power devrait à nouveau être réduit afin d'apurer les pertes réalisées depuis la clôture 2012, ce qui augmentera à nouveau mécaniquement la participation de Crédit Suisse Europlasma SPV au capital de CHO Power lors de leur exercice.

1.2 Événements particuliers d'Europlasma SA

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie). Au 31/12/2012, tous les équipements étaient livrés sur le site de Morcenx et le montage du four à plasma avait débuté aux fins de tester l'installation et d'obtenir sa réception en usine avant son démontage, expédition et remontage sur le site de la centrale Bulgare.

Les tests sur le site de Morcenx se sont déroulés avec succès au cours de l'été 2013 et la réception en usine a été prononcée par le client. L'installation a ensuite été démontée, puis expédiée en Bulgarie fin 2013. L'exécution du contrat KNPP est depuis temporairement suspendue à la demande du client (cf note 5.1. Événements postérieurs à la clôture).

Activités de recherche et développement

Le Groupe a poursuivi ses activités dans les 3 projets R&D majeurs du segment Torches et Procédés.

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gasification). Ce programme représente un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans. Au 31/12/2012, le pilote était construit et mis en service, trois campagnes d'essais ayant déjà été menées aux mois d'octobre, novembre et décembre 2012 avec des résultats satisfaisants. La quatrième campagne d'essais s'est déroulée au mois de mars 2013 et avait pour objectif de tester l'efficacité du Turboplasma® pour différents points de fonctionnement afin d'augmenter le pouvoir calorifique du gaz de synthèse. Les résultats des analyses ont démontré un taux de destruction des goudrons très satisfaisant à plus de 90%. Trois nouvelles campagnes d'essais ont été menées à l'automne 2013 (et deux début 2014) aux fins de tester de nouveaux types de déchets et l'apport de certains éléments dans le processus de gazéification avec des résultats également satisfaisants.

La première phase du projet commun (JRDA, Joint Research and Development Agreement) a expiré fin mars 2014, cf note 5.1. Événements postérieurs à la clôture.

Des aides à l'innovation ont été demandées auprès d'organismes publics afin de faciliter le financement des campagnes d'essais qui doivent s'étendre jusqu'en 2014. A ce titre, Bpifrance (ex OSEO Innovation) a accordé une avance remboursable d'un montant de 600 K€ dont un premier versement de 480 K€ a été perçu le 19/11/2012. Le Conseil Régional d'Aquitaine a, pour sa part, accordé début 2013 une subvention de 478 K€ dont un premier versement de 191 K€ a été perçu le 06/03/2013.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme vise le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il bénéficie d'une subvention d'investissement de 522 K€ auprès de l'ANR.

Les essais réalisés en 2013 se sont soldés par des résultats satisfaisants et le programme a pris fin en juin 2013.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur Cofalit)

Ce projet consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Eurolasma. Ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par L'ADEME à l'occasion du salon Pollutec 2011. En novembre 2012, 40 plaques de Cofalit ont été réalisées et intégrées dans un prototype de module chauffage/refroidissement simulant le fonctionnement d'un système réel de stockage d'énergie thermique issue de l'énergie solaire. Ce prototype vise à valider la tenue thermomécanique des plaques lors de cyclages thermiques rapides jusqu'à 900°C. Un nouveau prototype cette fois proche en poids et taille du produit fini visé a été réalisé au cours du 1er semestre 2013, puis une deuxième plaque prototype a été coulée à l'automne afin d'étudier les paramètres de fabrication (vitesse de refroidissement) sur sa tenue mécanique. Une troisième et dernière plaque sera coulée au cours de l'été 2014 pour confirmer ces premiers résultats encourageants.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR dont le premier acompte a été reçu en 2010 et les deuxième et troisième versements ont été perçus le 19/10/2012 pour un montant total de 30 K€.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux d'Eurolasma SA au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 font apparaître :

- un total bilan de 14 293 678 euros et
- un résultat net déficitaire de 9 407 199 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 9 juillet 2014 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité d'exploitation

Le conseil d'administration d'Europlasma a pris acte des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation de la société mais considère que l'utilisation de cette convention dans le cadre de la présentation des comptes annuels est justifiée, compte tenu de :

- La réalisation attendue d'une levée de fonds et/ou l'obtention d'une autre forme de financement de 21 M€.

En effet, le Groupe a identifié des besoins de trésorerie en 2014 non couverts par l'augmentation de capital avec maintien du DPS de 4 351 K€, prime d'émission incluse, réalisée en février 2014, ni par les financements supplémentaires de 2,8 M€ obtenus auprès de Crédit Suisse Europlasma SPV et CHO Morcenx en avril 2014 (cf Note 5.1 Evénements postérieurs à la clôture), et en vertu desquels une levée de fonds ou l'obtention d'une autre forme de financement doivent être réalisées.

Les 21 M€ se décomposent comme suit :

- o 2,5 M€ pour couvrir les besoins de trésorerie du Groupe du 15 juillet au 15 septembre 2014 ;
- o 8,5 M€ pour couvrir les besoins du 15 septembre 2014 à fin septembre 2015, hors remboursement des prêts mentionnés ci-après ;
- o 10 M€ pour le remboursement de l'intégralité des prêts de Crédit Suisse Europlasma SPV et de CHO Morcenx, à échéances de janvier et avril 2015.

Ces montants nécessaires à couvrir les besoins du groupe à horizon septembre 2015 seraient complétés par 4 M€ ayant vocation à financer la quote-part du Groupe dans la 2^{ème} usine CHO, à horizon du 4^{ème} trimestre 2015.

- La capacité de CHO Power à respecter les performances convenues pendant et au terme de la période de montée en puissance (Ramp up period) de l'usine de CHO Morcenx, et la date de livraison définitive de l'usine fixée au 31 janvier 2015 (Final Acceptance Date, « FAD »), au regard des garanties émises par Europlasma et sa filiale CHO Power dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering Procurement and Construction) de l'usine de CHO Morcenx.

Changements de méthodes comptables

N/A

Changements de modalités d'application et d'estimations

Voir en section 3.3.1 les changements d'estimations afférant à la valeur d'utilité des titres de participation et créances rattachées d'Inertam, de CHO Power et de FIG.

Corrections d'erreurs

N/A

3 Notes relatives aux postes de bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31/12/2013, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais de développement relatifs au programme Galacsy® pour 70 K€ (163 K€ en 2012) et des frais de développement relatifs au programme SESCO pour 170 K€ (72 K€ en 2012 dans le poste immobilisations en cours).

GALACSY®

Le projet GALACSY®, lancé en 2006 en partenariat avec le CEA, visait à :

- mettre au point le cœur de procédé de gazéification (réacteur, injection de biomasse, torche à plasma spécialisée) et sa compatibilité avec des catalyseurs de pétrochimie Fischer Tropsch ;
- développer une torche à plasma n'introduisant pas d'élément extérieur au process afin de garantir le plus haut niveau de pureté du gaz de synthèse ;
- la mise à l'échelle dans un "Pilot Demonstration Unit" de 100 kg/heure pour démontrer la viabilité de ce procédé.

560 K€ de charges liées à ce programme ont été activées entre 2006 et 2010 en immobilisations incorporelles. Les charges activées correspondent pour l'essentiel aux temps passés déterminés à partir des pointages des salariés et de taux horaires constitués de la masse salariale chargée ainsi de frais indirects forfaitaires évalués à 20% de la masse salariale considérée. Ces taux horaires ne tiennent pas compte d'une éventuelle sous-activité.

Le programme, amorti sur 5 ans, a été mis en service sur 2009. L'amortissement enregistré sur 2013 s'élève à 112 K€, comme en 2012.

SESCO

Ce projet consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui a réalisé ce programme était constitué du laboratoire de thermo-énergétique PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma.

Ce programme a bénéficié d'une subvention de la part de l'ANR de 99 K€, dont 39 K€ restaient à recevoir au 31/12/2013.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 01/11/2013, date de leur mise en service.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Au 31/12/2013, les autres immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 561 K€ (31/12/2012 : 224 K€) sont constituées de frais de développements relatifs à des programmes de R&D en cours d'exécution. Il s'agit principalement des campagnes d'essais du programme KiWi qui bénéficient d'une subvention du Conseil Régional d'Aquitaine et d'une avance conditionnée de BPI France.

L'activation de ces coûts de développement répond aux règles énoncées ci-avant en section 3.1.1 Frais de développement.

Les campagnes d'essai du programme KiWi s'étant achevées en 2014, les frais de développement activés en immobilisations en cours au 31/12/2013 seront reclassés en frais de développement et amortis sur 5 ans à compter de 2014.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et vales donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
1. Filiales (+de 50 % du capital détenu par la société)											
SAS Inertam	2 237	-5 071	100,00%	6 115	2 350	-981	1 030	11 064	-765	0	(1)
SAS FIG	2 221	-7 719	50,22%	4 570	754	0	0	412	-7 367	0	Néant
SAS CHO Power	14 393	-13 793	100,00%	25 770	601	-1 106	10 161	1 965	-6 193	0	(1)
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)	1			1	1	1 847	0			0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)	0			0	0	0	0			0	
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)	0			0	0	0	0			0	
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)	0			0	0	0	0			0	
C. Renseignements globaux sur les titres											
C'est-à-dire A + B											
1. Filiales											
a. Filiales françaises (ensemble)				36 336	3 706	-240	11 191			0	Néant
b. Filiales étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	
2. Participations											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0	0			0	
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0			0	

(1) Au 31/12/2013, les filiales Inertam et CHO Power présentent des soldes financiers nets créditeurs envers Europlasma.

Justification de la valeur des titres :

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels 2013, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres qu'elle détient dans ses 3 filiales Inertam, FIG et CHO Power et à enregistrer des provisions pour dépréciation d'un total de 19 523 K€ sur ces titres.

Titres Inertam, 2 350 k€ de valeur nette après provision de 3 765 k€

En 2012, Inertam avait été une nouvelle fois confrontée à d'importants problèmes techniques, essentiellement liés à la mise en service des travaux réalisés au niveau de la préparation des charges de la ligne de traitement. Dans ce contexte la direction avait estimé nécessaire de comptabiliser une provision pour dépréciation des titres INERTAM à hauteur de 3 000 K€ au 31 décembre 2012 afin de tenir compte de la perte de l'exercice 2012. Ces problèmes techniques ont toutefois été réglés au cours de l'été 2013 avant la réfection trisannuelle complète du four de traitement. L'usine a redémarré à la fin du mois de septembre 2013, conformément au planning de production et la direction est confiante sur la capacité d'INERTAM à dégager des résultats bénéficiaires à partir de l'exercice 2014. Ainsi, une provision supplémentaire de 765 K€ correspondant à la perte de l'exercice 2013 a été comptabilisée.

La Direction réévaluera la valeur d'utilité des titres Inertam dans le cadre de l'établissement des comptes annuels 2014 au regard des performances d'Inertam attendues en progression.

Titres FIG, 754 K€ de valeur nette après provision de 3 756K€

Pour FIG, la direction rappelle l'activité de holding des sociétés du sous-groupe Europe Environnement. Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été réévaluée en fonction de la quote-part de situation nette détenue au 31 décembre 2013. Par ailleurs, cette valorisation nette de 754 k€ est à mettre en regard des distributions de dividendes perçues en 2014 (250 K€) et restant à percevoir une fois les dernières tranches de paiement reçues (1 M€ au total soit quote-part de 500 K€ pour Europlasma).

Titres CHO Power, 601 K€ de valeur nette après provision de 25 109 K€

En 2012, la défaillance du gazéifieur, équipement-clé du procédé, ainsi que divers autres incidents, ont retardé la livraison technique provisoire (« Take Over Date », TOD) de l'usine de CHO Morcenx et occasionné de lourdes pertes pour CHO Power et d'importantes difficultés financières, contraignant le Groupe à entrer dans une procédure de conciliation. Dans ce contexte la direction avait estimé nécessaire de comptabiliser une provision pour dépréciation de 100 % des titres CHO Power (1 383 K€) et de 100% des avances financières consenties par Europlasma à sa filiale (18 140 K€) pour un total de 19 443 K€.

Par ailleurs, la société a procédé à d'importantes mesures de recapitalisation de CHO Power au cours de l'été 2013 afin de renforcer les fonds propres de CHO Power. Le capital de CHO Power a ainsi été augmenté de 24 M€ par incorporation des créances qu'Europlasma détenait à son encontre, puis réduit à hauteur de 11 M€ pour apurement de pertes antérieures. Le capital social de CHO Power se monte à 14 M€ depuis ces opérations, la participation d'Europlasma dans CHO Power restant inchangée à 100%. La provision pour dépréciation de la créance (18 140 K€) a donc été transférée au niveau des titres de participation pour un montant inchangé et une dotation complémentaire de 5 667 K€ a été enregistrée.

La Direction réévaluera la valeur d'utilité des titres CHO Power dans le cadre de l'établissement de ses comptes annuels 2014 au regard du respect des performances convenues pendant et au terme de la période de montée en puissance de l'usine et de la réception définitive de l'usine (Final Acceptance) par sa propriétaire, CHO Morcenx, début 2015, le succès attendu de ce procédé innovant devant donner des perspectives de développement importantes à la filiale.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en section 5.7.3.

Au 31 décembre 2013, elles sont intégralement constituée de la créance envers la SC Immobilière de Gazéification qui débutera en juin 2014 la facturation et l'encaissement des loyers de l'usine de CHO Morcenx au regard de la livraison technique provisoire de l'usine intervenue le 13 juin 2014.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

La méthode suivante a été appliquée, inchangée depuis 2009, sur les stocks qui ne sont pas individuellement réservés pour satisfaire une commande client en carnet :

- dernier mouvement de stock intervenu en N : pas de provision
- dernier mouvement de stock intervenu en N-1 : provision de 25% de la valeur brute
- dernier mouvement de stock intervenu en N-2 : provision de 50% de la valeur brute
- dernier mouvement de stock intervenu en N-3 : provision de 100% de la valeur brute.

Les stocks et en-cours s'établissent à 558 K€ au 31/12/2013 contre 876 K€ au 31/12/2012, la baisse à hauteur de 36% s'expliquant essentiellement par la cession au cours de l'exercice des biens en cours de production au 31/12/2012 pour 245 K€ et par la baisse des stocks nets de matières 1ères et approvisionnements pour 73 K€.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ». Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances de l'actif circulant (31/12/2012 : idem).

Les échéances des créances sont données en section 5.7.3.

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti". Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2013, le versement initial de 200 K€, augmenté de 50 K€ en septembre 2013, géré dans le cadre du contrat de liquidité est placé à hauteur de :

- 41K€ d'actions propres, soit 56 288 titres détenus (31/12/2012 : 85 K€ d'actions propres, soit 56 909 titres détenus) et
- 100 K€ en disponibilités (31/12/2012 : 54 K€).

Une provision pour dépréciation de 1 K€ (31/12/2012 : 6 K€) a été enregistrée pour tenir compte de la moins-value sur actions propres.

Les autres placements financiers correspondent à 2 portefeuilles de titres de respectivement 519 K€ et 118 K€ gagés au profit d'HSBC en 2010 en garantie des 2 cautions bancaires émises en faveur d'Iberdrola. Voir en section 5.2.1 Engagements donnés.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 54 K€ au 31/12/2013 contre 85 K€ au 31/12/2012. La nature de ces charges est restée sensiblement la même.

3.8 Capitaux propres

3.8.1 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires.

3.8.2 Composition du capital social

Au 31/12/2013, suite à la réduction de capital par réduction du nominal des actions selon la décision de l'AGE du 08/11/2013, le capital social d'Europlasma est composé de 15 764 735 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE Euronext. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Au cours de l'exercice 2013 :

- 27 500 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions.
- Les 2 205 000 actions de préférence non cotées existant à la clôture 2012 ont été converties en actions ordinaires : les 125 000 actions de préférence qui étaient détenues par la banque Julius Baer ont été converties au cours du 1er semestre 2013 à la demande de leur détenteur, et le solde des actions de préférence, qui était détenu par Crédit Suisse Europlasma SPV, a été automatiquement converti le 02/09/2013 au terme de leurs 3 ans d'existence.

	31/12/2013	31/12/2012	variation
Nombre d'actions ordinaires	15 764 735	13 532 235	2 232 500
Nombre d'actions de préférences	0	2 205 000	-2 205 000
Total	15 764 735	15 737 235	27 500

3.8.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2013	Affectation			Opé en K		Div.	Subventions	Autres	31/12/2013
		rat N-1	Rat N	AGA	hors AGA					
Capital social	15 737			28	-14 188					1 576
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	34 658				-19 929					14 729
Réserve légale	10									10
Réserves statutaires ou contractuelles	449			-28						421
Report à nouveau	-8 461	-25 656			34 117					0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-25 656	25 656	-9 407							-9 407
Subventions d'investissement	55							607		662
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 792	0	-9 407	0	0	0	0	607	0	7 992

3.8.4 Capitaux propres en dilution

En KEUR	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2013	15 764 735	7 992	0,5	-9 407	-0,6
Augmentation de capital liée aux attributions gratuites d'actions	308 250	0			
Capitaux propres au 31/12/2013 en dilution	16 072 985	7 992	0,5	-9 407	-0,6

3.8.5 Bons de souscriptions d'actions restant à exercer

Au 31/12/2013, il n'y a pas de bons de souscriptions d'actions émis restant à exercer.

3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2013.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil d'administration	Date de l'attribution effective	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2012	Actions acquises en 2013*	Actions attribuées en 2013	Actions perdues en 2013	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2013
Attribution du 06/01/09	06/11/2008	06/01/2009	entre le 06/01/11 et le 06/01/14	111 112			-111 112	0
Fidélité n°2	06/11/2008	17/04/2009	entre le 17/04/11 et le 07/06/13	8 000	-8 000			0
Attribution du 16/02/10	06/11/2008	16/02/2010	entre le 16/02/12 et le 03/05/12	0				0
Attribution du 23/08/10	06/11/2008	23/08/2010	23/08/2010	40 000				40 000
Attribution du 27/04/11	06/11/2008	27/04/2011	27/04/2013	11 500	-11 500			0
Attribution du 05/10/11	21/06/2011	05/10/2011	entre le 05/10/13 et le 05/10/15	46 800	-6000		-800	40 000
Fidélité n°3	21/06/2011	05/10/2011	entre le 05/10/13 et le 07/05/15	76 000	-10000	7 000	-21 000	52 000
Attribution du 20/03/2012	21/06/2011	20/03/2012	20/03/2014	39 500			-1 000	38 500
Attribution du 19/06/2012	21/06/2011	19/06/2012	19/06/2016	30 000				30 000
Attribution du 12/09/2012	21/06/2011	12/09/2012	12/09/2016	40 000				40 000
Attribution du 30/01/13	21/06/2011	30/01/2013	30/01/2015			3 000	-250	2 750
Attribution du 18/09/2013	21/06/2011	18/09/2013	18/09/2017			65 000		65 000
TOTAL				402 912	-35 500	75 000	-134 162	308 250

* Il restait à émettre par le CA au 31/12/2013, 10 000 actions au titre du plan de fidélité n°3 et 6 000 actions au titre de l'attribution du 05/10/2011.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Première délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005

Le nombre d'actions gratuites ne pouvait dépasser 10% du capital social existant au jour de la première attribution décidée par la réunion du Conseil d'Administration du 19 mars 2006 soit 844 825 actions. La durée de validité de cette délégation était de 38 mois. Deux plans ont été mis en œuvre durant la 1ère délégation.

Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°1 :

Ce plan, à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 19 mars 2006, a permis d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 19 mars 2006 mais également à tous nouveaux salariés embauchés pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle. Les 290 000 actions attribuées dans le cadre de ce plan avaient été acquises de manière définitive au 31/12/2010 au terme de la période d'acquisition de deux ans.

Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 15/01/08 :

Par décisions en date du 15 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté l'attribution gratuite de 93 000 actions pour certains salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées. Ces 93 000 actions attribuées ont été acquises de manière définitive au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Deuxième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008

Lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008, il a été voté la prolongation du plan d'attribution d'actions gratuites à hauteur de 10% du capital social, soit la possibilité d'attribuer gratuitement 1 137 075 actions. La durée de validité de cette délégation était également de 38 mois. 6 plans ont été mis en œuvre durant cette délégation.

Plan d'attribution d'actions gratuites pour les dirigeants appelé Attribution du 06/01/09 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 06/01/2009 pour les dirigeants d'Europlasma à concurrence de 543 000 actions. Sur ces 543 000 actions attribuées en 2009, 288.888 actions ont été définitivement acquises au terme de la période d'acquisition de deux ans. Les 111 112 actions en période d'acquisition au 31/12/2012 ont été perdues par leur bénéficiaire en 2013.

Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°2 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 17/04/2009. Sur le même principe que le plan de Fidélité n°1, il permettait d'allouer des actions gratuites à tout nouveau salarié et aux salariés changeant de catégorie professionnelle.

91 000 actions ont été allouées au titre de ce plan dont 61 000 de manière définitive. 30 000 actions ayant été perdues, il ne reste plus d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2013.

Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Attribution du 17/04/2009 :

Ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 17/04/2009, avait pour but d'allouer des actions aux salariés sur des objectifs à réaliser au cours de l'année 2009, à concurrence de 70 000 actions. Au cours de l'exercice 2011, 55 100 actions avaient été définitivement acquises et il n'y avait plus d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2011.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 16/02/2010 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 16/02/10 et avait pour but d'allouer des actions aux salariés d'Europlasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2010. Au mois de février 2010, 118 000 actions ont été attribuées dont 58 800 ont été perdues entre 2010 et 2011. Les 59 200 actions en cours d'acquisition au 31/12/11 ont été définitivement attribuées en 2012. Il n'y avait plus d'actions en cours d'acquisition au titre de ce plan au 31/12/2012.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 23/08/10 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 23/08/10, 40 000 actions ont été attribuées au nouveau Président de la Société au titre de sa prise de fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 27/04/11 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 27/04/11, 11 500 actions ont été attribuées dont 7 500 au Directeur Général Délégué au titre de ses fonctions et 4 000 à un salarié sur critères de performance. Ces 11 500 actions ont été attribuées définitivement en 2013.

Troisième délégation accordée par décisions de l'Assemblée Générale du 21 juin 2011

L'Assemblée Générale du 21 juin 2011 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution d'actions ordinaires de la société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration (5 octobre 2011) à savoir 1.565.603 actions. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois. Cinq plans ont été mis en œuvre.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 05/10/11 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 05/10/11, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président. Il a été également attribué 6 800 actions à des salariés, dont 6 000 ont été définitivement attribuées en 2013 aux termes d'une période d'acquisition de 2 ans. Les 40 000 actions attribuées au Président sont toujours en période d'acquisition au 31/12/2013.

Plan d'attribution d'actions gratuites appelé Plan de Fidélité n°3 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 5 octobre 2011, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 1er avril 2011 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.

Au 31/12/2013, il a été attribué 90 000 actions au titre de ce plan dont 28 000 ont été perdues et 10 000 définitivement attribuées, soit un solde de 52 000 actions en cours d'acquisition. Les 10 000 actions définitivement attribuées n'ont pas encore été créées au 31/12/2013.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 20/03/12 :

Ce plan a été voté par le Conseil d'Administration du 20/03/12 et avait pour but d'allouer des actions aux salariés d'Europlasma et de certaines de ses filiales sur l'atteinte d'objectifs sur l'année 2011. 41 000 actions ont été attribuées dont 2 500 ont été perdues au 31/12/2013. Il reste 38 500 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan au 31/12/2013.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 19/06/12 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 19/06/12, 30 000 actions ont été attribuées au Président de la Société sur l'atteinte d'objectifs. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 12/09/12 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 12/09/12, 40 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 30/01/13 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 30/01/13, 3 000 actions ont été attribuées sur objectif 2012, dont 250 ont été perdues. Il reste ainsi 2 750 actions en cours d'acquisition au 31/12/2013.

Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 18/09/13 :

Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration du 18/09/13, 65 000 actions ont été attribuées au Président de la Société au titre de ses fonctions. La période d'acquisition est de 4 ans en raison de la non-résidence fiscale en France du Président.

3.8.7 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amo. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat 2013	QP virée au résultat < 2013	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet ULCOS	7	94	4	80	10
Subvention projet GALACSY	5	107	21	66	19
Subvention projet ANR Turbo	7	454	81	0	373
Subvention projet Kiwi	7	278	18	0	260
Total		933	124	146	662

Les sommes reçues de la part de l'ANR dans le cadre du programmes SESCO (59 K€) sont comptabilisées en avances reçues de l'Etat en raison des conditions suspensives attachées à l'octroi de ces subventions.

3.9 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy®, Turboplasma® et KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	01/01/2013	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2013
Avance conditionnée projet Galacsy	94	0	-47	47
Avance conditionnée projet Turboplasma	600	150	-75	675
Avance conditionnée projet KiWi	480	0	0	480
Total	1 174	150	-122	1 202

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet Galacsy	47	0	0	47
Avance conditionnée projet Turboplasma	175	500	0	675
Avance conditionnée projet KiWi	0	240	240	480
Total	222	740	240	1 202

3.10 Provisions

3.10.1 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31/12/2013, les provisions pour risques s'élèvent à 65 K€ correspondant aux pénalités liées aux moratoires obtenus en 2013.

3.10.2 Provisions pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31/12/2013 la provision s'élève à 251 K€ (31/12/2012 : 200 K€), la hausse étant liée au chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice au titre des contrats concernés par les clauses de garantie.

3.10.3 Provisions pour pertes à terminaison

Une provision est constituée sur les contrats long-terme comptabilisés à l'avancement lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31/12/2013, aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée (31/12/2012 : idem).

3.10.4 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 24 K€ au 31/12/2013 (31/12/2012 : 25 K€).

Cette évaluation a été effectuée avec les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,17 % (31/12/2012 : 2,69%)
- Revalorisation des salaires : décroissance moyenne (31/12/2012 : idem)
- Charges sociales patronales : 47% (31/12/2012 : idem)
- Contribution employeur : 50% (31/12/2012 : idem)
- Droits conventionnels : Métallurgie (accords nationaux -21/06/2010- ouvriers, ETAM, ingénieurs et cadres) non adhérentes (31/12/2012 : idem)
- Turnover : fort (31/12/2012 : idem)
- Probabilité de survie : table de mortalité INSEE 2012 (31/12/2012 : table INSEE 2011)
- Ventilation des départs à la retraite : départ volontaire (31/12/2012 : idem)
- Âge de départ en retraite : 60-67 ans (31/12/2012 : idem)

3.11 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières s'élèvent à 1 142 K€ au 31/12/2013 contre 2 013 K€ au 31/12/2012.

Au 31/12/2013, le solde est essentiellement composé de la dette envers CHO Power.

Au 31/12/2012, le solde était essentiellement constitué du versement de 2 M€ reçu fin 2012 dans le cadre du prêt relais d'une durée maximale de 24 mois conclu entre la société et son actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC, emprunt transféré à CHO Power

en 2013 par compensation avec les créances que la Société détenait à son encontre (cf section 1 Faits caractéristiques de l'exercice).

Les avances et acomptes reçus sur commandes sont passés de 182 K€ au 31/12/2012 à 130 K€ au 31/12/2013.

Au 31 décembre 2013, les dettes diverses s'élèvent à 3 488 K€ (31/12/2012 : 4 240 K€) et sont composées pour 1 749 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31/12/2012 : 2 574 K€), pour 718 K€ de dettes fiscales et sociales (31/12/2012 : 1 322 K€), pour 982 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31/12/2012 : 270 K€) et pour 38 K€ d'avoirs à établir aux clients (31/12/2012 : 74 K€ de clients créditeurs).

L'état des échéances des dettes au 31/12/2013 est donné en section 5.7.3.

3.12 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

3.13 Soldes en devises

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice

Les principaux contrats de la société ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. A ce titre, la société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées. Au 31/12/2013, aucune provision n'a été dotée (31/12/2013 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	2013			2012		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes de produits finis	364	1 494	1 858	-893	2 320	1 427
RRR accordés sur ventes de PF		-8	-8			0
Production vendue de biens	364	1 486	1 850	-893	2 320	1 427
Produits des activités annexes	983	98	1 081	1 151	120	1 271
Autres prestations de services			0		0	0
Production vendue de services	983	98	1 081	1 151	120	1 271
Chiffre d'affaires net	1 347	1 584	2 931	258	2 440	2 697

En 2012, le chiffre d'affaires négatif sur les ventes domestiques de produits finis était lié à l'annulation de la vente des actifs KiWi à CHO Power.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 565 K€ (2012 : 4 084 K€). Ils sont essentiellement constitués de la production immobilisée de 575 K€ (2012 : 3 768 K€ qui était liée en 2012 à l'annulation de la vente à CHO Power du programme KiWi, capitalisé dans les comptes d'Europlasma), de subventions d'exploitation de 167 K€ (2012 : -4 K€ en raison de l'ajustement d'un solde de subvention à recevoir) et de la production stockée pour -245 K€ (2012 : 299 K€).

4.3 Résultat financier

Libellé	2013	2012
Revenus sur créances financières	117	274
Reprises sur provisions financières	18 140	0
Gains de change	1	1
Intérêts des certificats de dépôt	1	0
Produits financiers	18 257	274
Intérêts sur emprunts	-189	-12
Dotations aux provisions financières	-25 954	-24 816
Pertes de change	-0	-0
Charges financières	-26 143	-24 828
Résultat financier	-7 885	-24 554

Les produits financiers sont principalement impactés par les reprises de provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations pour 18 140 K€ (voir section 3.3 Immobilisations financières). Les revenus sur créances financières sont constitués des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 117 K€ (2012 : 274 K€).

Les charges financières de la période s'élèvent à 26 143 K€, en raison notamment des provisions pour dépréciation des titres de participation (25 954 K€) dotées en fin d'exercice, en lien avec la reprise des provisions sur créances rattachées. Cf section 3.3 Immobilisations financières.

4.4 Résultat exceptionnel

Libellé	2013	2012
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	75	0
Produits de cession des éléments d'actif cédés	0	4
Quote-part des subv. d'investissement	124	25
Autres produits exceptionnels sur opé capital	12	21
Produits exceptionnels	211	51
Pénalités et amendes	0	0
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	0	0
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-21	-2
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-60	-42
Charges exceptionnelles	-81	-44
Résultat exceptionnel	130	6

Les produits exceptionnels de l'exercice 2013 sont essentiellement constitués des quotes-parts des subventions d'investissements Ulcos, Galacsy®, ANR et Kiwi virées au résultat pour 124 K€ (2012 : 25 K€) et de dettes anciennes passés en profit suivant prescription.

Les charges exceptionnelles de la période correspondent principalement aux malis de cessions d'actions propres avec 60 K€ (2012 : 42 K€).

4.5 Impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du crédit d'impôt Recherche comptabilisé au titre de l'exercice (2012 : idem).

4.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

5 Autres informations

5.1 Evénements postérieurs à la clôture

Changements de gouvernance

Arrivée de Jean-Eric Petit à la Direction Générale

Le Conseil d'Administration du 23 décembre 2013 a nommé M. Jean-Eric Petit à la succession de M. François Marchal en qualité de Directeur Général du Groupe Europlasma, avec prise de fonction le 6 janvier 2014.

Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014, Jean-Claude Rebischung, Administrateur d'Europlasma depuis 2006, a démissionné de son mandat. Suite à cette démission, le Conseil a décidé de coopter Jean-Eric Petit en qualité d'Administrateur à compter de cette même date et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Rebischung, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, suite à la cession par Crédit Suisse de son activité « Customized Fund Investment Group » (CFIG) à Grovesnor Capital Management LP, annoncée en janvier dernier, une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV au capital d'Europlasma est intervenue le 12 avril 2014. Dans ce contexte, la société DLJ MB Advisors, représentée par Monsieur Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2014. Le conseil d'administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management, représentée par Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Ces deux cooptations seront proposées à la plus prochaine assemblée générale pour ratification par les actionnaires.

Livraison technique provisoire de l'usine CHO Morcenx

L'usine CHO Morcenx a été remise en route début 2014 une fois le nouveau gazéifieur construit et raccordé au reste de l'installation. Toutefois, des incidents mineurs sur certains auxiliaires ont retardé une nouvelle fois la livraison technique préliminaire de l'usine (Take Over Date, « TOD »), qui était fixée au 28 février 2014, et qui est finalement intervenue le 13 juin 2014.

Financements

Le Groupe avait identifié en 2013 des besoins de financement de l'ordre de 6 M€ à couvrir en 2014 dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx et de sa montée en puissance, après sa livraison technique préliminaire alors fixée au 28 février 2014. Ce besoin de financement devait être couvert en 2 étapes, la 1^{ère} avant la TOD, et la seconde après la TOD. La 1^{ère} étape de ce financement a été réalisée avec succès dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014. La seconde étape a en revanche été repoussée au regard du nouveau report de la TOD, finalement obtenue le 13 juin 2014. Ce dernier report, qui a empêché la préparation et la réalisation de la seconde levée de fonds initialement

attendue au printemps 2014, a également eu pour effet d'accroître les besoins de trésorerie sur le premier semestre 2014 et a ainsi conduit le Groupe à suspendre sa cotation le 1er avril 2014 et à négocier de nouvelles aides financières auprès de ses principaux partenaires financiers, et de nouveaux reports d'échéances auprès de ses autres partenaires.

Augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 6 janvier 2014. Après une prorogation de 4 jours de la période de souscription dont la clôture était initialement prévue le 20 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'exercer sa faculté d'extension portant sur 15% de montant de l'émission initiale pour répondre à la demande excédentaire. Ainsi, le montant de l'opération initialement de 3 783 536 euros a été porté après exercice de la clause d'extension à 4 351 067 euros avec la création d'un total de 7 251 778 actions ordinaires nouvelles. L'actionnaire principal, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a participé à l'augmentation de capital par conversion d'une partie de sa créance en 1 305 892 nouvelles actions pour un montant de 783 535€.

Prêts relais supplémentaires accordés par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx en mai 2014

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a approuvé les termes du nouveau prêt accordé par le passu par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et la société CHO Morcenx.

Ce prêt, d'un montant de 2,8 M€ était destiné à compléter les aides financières (reports d'échéances) accordées par l'Etat et par certains des autres partenaires clés du Groupe pour couvrir les besoins de trésorerie entre avril et juillet 2014. Il est remboursable au plus tard en mai 2015, en numéraire, ou par conversion en actions Europlasma ou en actions CHO Power, si les prêteurs en faisaient la demande, et sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale (AG) des actionnaires concernant la conversion en actions Europlasma.

La conversion en actions CHO Power s'effectuerait au prix de souscription d'une éventuelle levée de fonds effectuée, le cas échéant, dans les 3 mois précédents la date de conversion demandée. Dans le cas contraire, la conversion se ferait sur la base d'une valeur de marché qui serait convenue entre Europlasma et le prêteur concerné, ou, en l'absence d'accord sur cette valeur de marché, sur la base de la valorisation qui serait déterminée par un expert indépendant nommé par les deux parties.

La conversion en actions Europlasma s'effectuerait au même prix que le prix d'exercice de 0,80 € fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS envisagée en septembre 2014. La possibilité de convertir serait limitée à une période de 3 mois à compter de l'autorisation par l'AG. En cas de rejet par l'AG de la résolution devant autoriser le principe de conversion demandé, une rémunération additionnelle de 10% en intérêts s'appliquerait si une demande de conversion en actions Europlasma avait été émise.

Si l'AG autorise la conversion des prêts relais accordés au Groupe depuis le 1er janvier 2013 en actions Europlasma, dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2014, les intentions de conversion des prêteurs contribueront à la garantie de 75% du montant de l'opération.

Ce prêt comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en fonction de la survenance de certains éléments, dont notamment un montant plancher levé en numéraire dans le cadre de l'augmentation de capital prévue en septembre 2014, le reversement par CHO Morcenx des 7,5 M€ donnés par le Groupe en garantie du contrat de construction (EPC Engineering Procurement and construction) de l'usine, ou la cession d'actifs.

Les garanties associées à ce prêt revêtent la forme d'une caution solidaire de la part d'Europlasma.

Par ailleurs, ce prêt est assorti d'une clause prévoyant l'émission de BSA Europlasma à un prix symbolique unitaire de 0,01€ sur autorisation préalable de l'AG. Le nombre de BSA émis serait fonction du rapport entre 20% des sommes prêtées à la date de l'émission des BSA et 0,80 €, prix de souscription fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital prévue en septembre 2014. Ces BSA seraient exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice égal au prix de souscription de cette même augmentation de capital.

Si l'AG n'approuvait pas les résolutions qui lui seront soumises pour l'émission de ces BSA, les parties prenantes feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative

Ce nouvel apport de fonds réaffirme la confiance de l'actionnaire de référence et du partenaire financier envers le Groupe sur son aptitude à mener la centrale CHO Morcenx à sa capacité maximale de fonctionnement.

Financements additionnels en cours de préparation

Comme indiqué en note 2. Principes, règles et méthodes comptables, Continuité d'exploitation **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, le Groupe fait encore face à d'importants besoins de trésorerie à court terme pour assurer sa pérennité.

Un financement de 3 M€ devant couvrir les besoins du Groupe jusqu'en septembre 2014 est en cours de discussions avec d'éventuels prêteurs, dont CHO Morcenx.

Par ailleurs, Europlasma prépare une importante augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, qu'elle envisage de lancer en septembre 2014. Cette opération aura pour objectifs :

- i) d'assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en remboursant et/ou en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012,
- ii) de couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance (« ramp up period »),
- ii) d'achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, et
- iv) de financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel.

L'opération envisagée sera soumise à l'obtention d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

A l'issue de l'augmentation de capital, Europlasma envisage de procéder à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Le planning de construction du bâtiment devant accueillir l'unité de vitrification des déchets faiblement radioactifs fournie par Europlasma a été modifié par le client à la suite de décisions du gouvernement bulgare. Le nouveau planning prévisionnel transmis par le client prévoit l'installation des équipements en milieu d'année 2015. L'unité de vitrification, qui a été réceptionnée en usine à Morcenx avec succès au cours de l'été 2013 et expédiée sur le site Bulgare fin 2013, sera de ce fait remontée et mise en route dans la centrale nucléaire à l'automne 2015.

Développement commercial

Suite aux efforts déployés par Europlasma ces derniers mois en terme de communication et de commercialisation, 3 commandes d'études ont été reçues au cours du 1er semestre 2014, soulignant l'intérêt de la technologie proposée par Europlasma dans des secteurs aussi diverses que la sidérurgie, la production de biocarburants, ou la neutralisation de déchets. L'une de ces études a été commandée par un industriel chinois.

Programme R&D KIWI

La dernière campagne d'essais (n°9) a été réalisée avec succès en février 2014 : le concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma® est validé. L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin Mars 2014. Les modalités de son renouvellement éventuel sont en cours de discussion.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

EUROPLASMA s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale INERTAM auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 M€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le conseil d'administration du 24/09/2004 a autorisé EUROPLASMA à se porter caution solidaire d'INERTAM en garantie des engagements de cette dernière à l'égard d'un fournisseur à concurrence de 30 K€.

Europlasma a émis 2 cautions bancaires en faveur de l'un de ses clients (contrat à long terme) au cours de l'exercice 2010, dont une caution de bonne fin de 519 K€ courant jusqu'au 07/04/2018 et une caution de restitution d'acompte de 117 K€ courant jusqu'au 07/04/2016. En raison du décalage dans l'exécution du contrat demandé par le client, le terme et le montant de ces garanties ayant été renégociés fin 2013. 2 comptes de portefeuille de titres de montants équivalents ont été gagés au profit d'HSBC en garantie de ces cautions bancaires.

EUROPLASMA s'est portée caution pour le compte de sa filiale CHO Power au bénéfice de la société CHO Morcenx à hauteur de 2,5 M€ pour garantir les risques de délai et de performances attachés au contrat de construction de l'usine (contrat EPC Engineering Procurement & Construction). Cette caution expirera à la délivrance du certificat de mise en service définitive de la centrale électrique par CHO Morcenx mais sera remplacée par une caution du même montant concernant le contrat d'exploitation et maintenance de l'usine (contrat O&M Operations & Maintenance).

Dans le cadre du prêt court terme de 2 M€ accordé à sa filiale CHO Power fin 2012 par CHO Morcenx, EUROPLASMA a nanti, au bénéfice du prêteur, ses créances de TVA et une des deux actions de préférence qu'elle détient sur les 3 actions de préférences émises par CHO Power fin 2013. Cette action de préférence, si elle devait être transférée au bénéficiaire du nantissement, lui conférerait des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power. EUROPLASMA a également émis une garantie autonome au bénéfice du prêteur à concurrence du montant du prêt. Au 31/12/2013, le solde du prêt ainsi garanti est de 699 K€.

EUROPLASMA a nanti les titres de sa filiale Inertam au bénéfice de son actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC dans le cadre du prêt relais de 2 M€ octroyé fin 2012. Au 31/12/2013, le montant garanti correspond aux 2 M€ versés en principal et aux intérêts courus non échus sur ce prêt (principal et intérêts payables in fine). Voir en section 5.1 événements postérieurs à la clôture la conversion partielle de ce prêt dans le cadre de l'augmentation de capital de février 2014.

Dans le cadre du nouveau financement de l'été 2013 dans lequel Credit Suisse Europlasma SPV et CHO Morcenx ont, sur une base pari passu, accordé à CHO Power un prêt d'un montant de 4,6 M€, Europlasma a accordé les garanties suivantes :

- Nantissement des titres Inertam
- Nantissement de l'action de préférence CHO Power conférant des droits sur les changements de gouvernance de CHO Power
- Nantissement des titres FIG
- Garantie autonome

Au 31/12/2013, le montant garanti correspond aux 4,6 M€ versés en principal et aux intérêts courus non échus sur ce prêt (principal et intérêts payables in fine).

Droit individuel à la formation

Les droits acquis par les salariés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 1 256 heures (31/12/2012 : 1 467 heures).

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

308 250 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition cf section 3.8.6 Plans d'attribution gratuite d'actions.

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

EUROPLASMA a accordé le 29/12/2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à hauteur de 1 800 000 € à sa filiale INERTAM. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31/12/2013.

5.3 Réconciliation des postes de bilan et compte de résultat avec les entreprises liées

Créances	31/12/2013
Créances rattachées à des participations	1 847
Clients et comptes rattachés	629
Autres créances	17
TOTAL	2 493

Dettes	31/12/2013
Dettes financières	1 139
Fournisseurs et comptes rattachés	1 042
Autres dettes	982
TOTAL	3 163

Produits	31/12/2013
Produits d'exploitation	1 348
Produits financiers	117
TOTAL	1 465

Charges	31/12/2013
Charges d'exploitation	528
Charges financières	57
TOTAL	585

5.4 Transactions significatives qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché avec des parties liées

Il n'y a pas eu de transactions significatives en dehors des conditions normales de marché avec des parties liées autres qu'avec les filiales détenues en totalité, l'information sur les transactions avec ces dernières étant disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

5.5 Effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice est de 20 salariés (2012 : 24).

5.6 Rémunération des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées en 2013 par Europlasma aux membres des organes d'administration et de direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

Conseil d'Administration hors fonctions de Direction

- 20 K€ de jetons de présence bruts
- 24 K€ de rémunérations exceptionnelles pour des missions particulières
- 6 K€ de salaires bruts

Direction

- 49 K€ de salaires et indemnités bruts
- 67,5 K€ de jetons de présence bruts

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	595		176
Autres immobilisations incorporelles	1 473		571
TOTAL Immobilisations incorporelles :	2 068		747
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 017		17
Installations générales, agencements et divers	63		
Matériel de transport	31		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	130		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	400		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 951		17
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	11 929		24 407
Autres titres immobilisés			1 227
Prêts et autres immobilisations financières	23 546		
TOTAL immobilisations financières :	35 475		25 635
TOTAL GÉNÉRAL	43 494		26 398

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			771	
Autres immobilisations incorporelles	176	21	1 847	
TOTAL Immobilisations incorporelles :	176	21	2 618	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre			310	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 034	
Inst. générales, agencements et divers			63	
Matériel de transport			31	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			130	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			400	
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :			5 968	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			36 336	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	17 183	5 708	1 883	
TOTAL immobilisations financières :	17 183	5 708	38 218	
TOTAL GÉNÉRAL	17 359	5 729	46 804	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations ¹ dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	381	125		506
Autres immobilisations incorporelles	1 179	29		1 208
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 560	154		1 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	12	31		43
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 510	663		2 173
Inst. générales, agencements et divers	26	8		34
Matériel de transport	29	2		31
Mat. de bureau, informatique et mobil.	113	5		118
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 691	709		2 399
TOTAL GÉNÉRAL	3 251	862		4 113

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	200	51		251
		65		65
	25	9	10	24
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	225	125	10	340
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	19 100	200	19	300
	6 676	25 954		32 630
	18 140		18 140	
	219		32	187
	2		2	
	8	20	5	21
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	25 162	26 174	18 198	33 138
TOTAL GÉNÉRAL	25 386	26 299	18 208	33 477

5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	1 847		1 847
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	19		19
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 883		1 883
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 825	1 825	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	383	383	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	365	365	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	273	273	
Groupe et associés	0	0	
Débiteurs divers	58	58	
TOTAL de l'actif circulant :	2 904	2 904	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	54	54	

TOTAL GÉNÉRAL	4 840	2 957	1 883
----------------------	--------------	--------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	3	3		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 139	1 139		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 749	1 749		
Personnel et comptes rattachés	91	91		
Sécurité sociale et autres organismes	472	296	176	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	62	62		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	34	31	3	
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	982	982		
Autres dettes	227	227		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1	1		

TOTAL GÉNÉRAL	4 760	4 582	179	
----------------------	--------------	--------------	------------	--

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 172
Personnel	
Organismes sociaux	
État	656
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	17
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 845

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Emprunts et dettes financières divers	986
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	38
Autres dettes	
TOTAL	1 221

5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Néant.

5.7.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuations des cours Autres	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation: - Provisions pour IFC - Provisions pour dépréciation des titres de participation Autres	 24 32 630 9
Total	32 663

Amortissements réputés différés	14 604
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
Total	14 604